

Corps des Maréchaux et Fourriers des Logis du Roi.

Le Grand Maréchal des Logis du Roi.  
Lieutenant général, Pair de France,

Certifie que Mr Nouvry de la Follerville  
(Antoine Jean Louis) a été pourvu de la Charge de  
Maréchal des Logis du Roi le quatre avril Mil  
sept cent quatre vingt huit, et que la Mayotte lui a  
accordé les honneurs de la dite Charge par ordonnance  
du Neuf Novembre Mil huit cent quatorze.

Enfin de quoi Il lui a été delivré le présent  
pour lui servir et valoir ce que de raison

Paris le 11. Octobre 1816.

Le 11<sup>e</sup> de lauzay



pour Monsieur le Grand Maréchal  
Le fourrier des Logis chargé des  
détails des Corps

Du Monchaufils

Le Sous-Inspecteur aux herminiers  
Doutaux

